

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 14 avril 2016 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MARRAULD. MAUBOULES. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : M. BIASI.

Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.

M. CUNY a donné pouvoir à Mme CANO-HERNANDEZ.

M. LORENZATO a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Exposition Cat'Art en partenariat avec Art Form Factory :

M. le Maire donne la parole à M. DONKERWOLKE qui explique que pour l'exposition de photos dans la Halle de la Mairie, il est nécessaire d'avoir un bon éclairage. 2 devis ont été remis par l'association Cat'Art. Le conseil municipal estime les montants élevés, aussi M. BOUSSIÈRE propose l'installation d'un système d'éclairage en fil tendu sur lequel les spots seront positionnés à la demande. M. BOUSSIÈRE estime le coût de toutes les fournitures (câble, spots, kit transfo, quincaillerie) à environ 700 €. Le conseil municipal valide la proposition.

Budget Primitif 2016 Commune et Régie Transport Scolaire :

Monsieur le Maire présente le budget 2016 de la Régie Transport Scolaire ainsi que celui de la Commune préparés avec la Commission Finances. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette présentation.

BP Régie Transport Scolaire :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 37 192 €.

Pas d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

BP Commune :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 790 155 €.

Section d'investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 096 612 €.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Les programmes proposés en investissement sont les suivants :

- ❖ **Aménagement du Bourg**
- ❖ **Acquisition Matériel**
- ❖ **Bâtiments Communaux**

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2016, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13.39 %
Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 298 707 €.

Aménagement de Bourg - Place de la Mairie :

M. le Maire rappelle à l'assemblée les deux rencontres qui ont eu lieu avec les commerçants de Monclar, les riverains, les architectes et les élus. Des modifications sur le projet initial sont envisageables. Les solutions proposées doivent être discutées avec les différents services (SDR, STAP, CAUE, DEPARTEMENT). Après ces concertations, le conseil municipal se prononcera définitivement sur le projet qui devrait être engagé prochainement en évitant la période estivale pour ne pas gêner le commerce local.

Informations diverses :

Budget CCAS :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le budget du CCAS a été voté ce jeudi 14 avril 2016 et qu'il a été équilibré pour la troisième année consécutive avec une subvention de la commune. Il précise qu'Habitayls a réalisé des travaux de mise aux normes électriques, les salles d'eau ont été refaites et les menuiseries remplacées. Restent à faire des travaux de peinture, réfection des sols et cuisine dans certains studios ; ces travaux vont être engagés par le CCAS en fonction de la demande de location.

UNA :

M. le Maire rappelle la demande de l'UNA, à savoir la mise aux normes des installations électriques dans les locaux qu'ils utilisent à la Salle Billou (cf. CM 17/03/16). M. le Maire soumet à l'assemblée le devis de M. SAVIO qui s'élève à 3 024.48 € TTC. Après débat, le conseil municipal charge M. le Maire de faire établir un autre devis où il y aurait des compteurs séparés, 1 pour l'utilisation de l'UNA, l'autre pour l'utilisation par la Commune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.